



Atlas des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Les Fougères – Grand Charmont

Juin 2026



AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DU PAYS DE MONTBÉLIARD



METHODOLOGIE

L'intégration de 2 nouveaux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (Les Forges-Montanot à Audincourt et les Batteries du Parc à Montbéliard), portant désormais à 9 le nombre de QPV sur l'agglomération du Pays de Montbéliard, et la signature d'un nouveau Contrat de Ville Unique en 2024 abordant des thématiques différentes des « piliers » du CVU précédent, nous ont poussé à refonder l'Atlas des QPV.

Celui-ci s'appuie à la fois sur des données quantitatives, mais également sur des aspects plus qualitatifs, récoltés lors d'entretiens bilatéraux avec différents acteurs de la politique de la ville, intervenant sur les différents quartiers (communes, CCAS, MJC, bailleurs, associations...).

Les données quantitatives

Les données quantitatives utilisées dans ce document mobilisent plusieurs sources complémentaires :

- Des données centralisées par l'INSEE, produites par l'INSEE ou d'autres fournisseurs de données (CAF, France Travail, etc.) ;
- Des données RPLS pour le parc locatif social, recalculées par l'ADU ;
- Des données de différentes natures, traitées et spatialisées par l'ADU.

Elles sont toutes disponibles à la même échelle, à savoir le périmètre officiel du quartier prioritaire, défini par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 (périmètre représenté sur la carte page 5), et sont également comparées avec d'autres échelles, à savoir : la commune dans laquelle se trouve le quartier, l'ensemble des QPV de l'agglomération et enfin à l'échelle de PMA. Néanmoins, pour certaines données, un périmètre de 300m autour des quartiers a été pris en compte pour correspondre à un espace vécu ou « pratiqué » par les habitants des quartiers, les périmètres administratifs n'étant pas des barrières physiques dans les pratiques du quotidien.

Attention :

Les données de cet Atlas, analysées à l'échelle des périmètres QPV, ne sont pas directement comparables à celles des précédents Atlas de l'ADU (2018 et 2021), établis à l'échelle des IRIS. Ces périmètres géographiques ne se superposant pas, toute comparaison dans le temps doit être interprétée avec prudence.

L'analyse qui est faite se base sur les différents indicateurs travaillés à partir des données collectées. L'ensemble des données brutes est disponible sous forme de tableaux via des QR Codes insérés en bas des pages thématiques.

Ce document permet donc une double lecture :

- Pour les personnes souhaitant une analyse, elle est disponible dans le corps de ce document ;
- Les personnes ayant besoin de données chiffrées, notamment dans le cadre d'appels à projets, trouveront toutes les informations brutes disponibles dans les tableaux.

Les données qualitatives

L'enquête qualitative réalisée auprès de 18 acteurs locaux présents dans les différents quartiers, a permis d'avoir un éclairage complémentaire aux analyses quantitatives. Cette enquête n'avait pas vocation à être exhaustive, mais à apporter de la nuance sur la perception des quartiers ou mettre en avant des initiatives locales. Leurs témoignages ont donc été valorisés au gré des thématiques du document.

LA STRUCTURE DU DOCUMENT

Chaque fiche porte sur un des 9 QPV de l'agglomération et est structurée de la même manière :

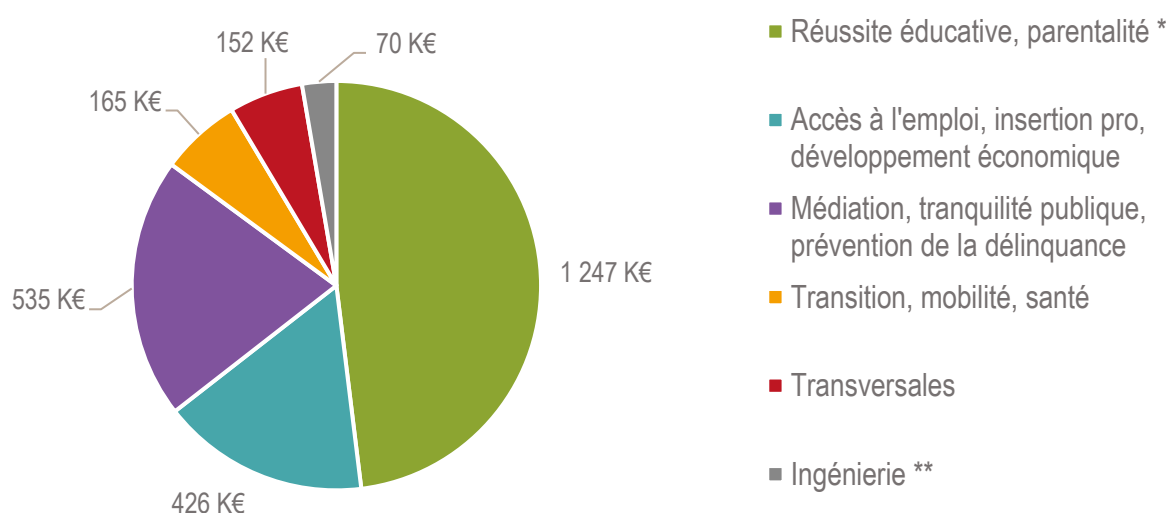
- **Les premières pages présente le périmètre, l'Histoire, ainsi qu'une carte d'identité générale du quartier**, portant principalement sur la démographie, l'habitat, le cadre de vie et les équipements ;
- **Les pages suivantes portent chacune sur une thématique du CVU :**
 - Education – Réussite éducative – Parentalité ;
 - Tranquillité publique – Prévention de la délinquance – Médiation ;
 - Accès à l'emploi – Insertion professionnelle – Développement économique ;
 - Transitions – Mobilités – Santé.

PREAMBULE : Le contrat de ville unique de Pays de Montbéliard Agglomération

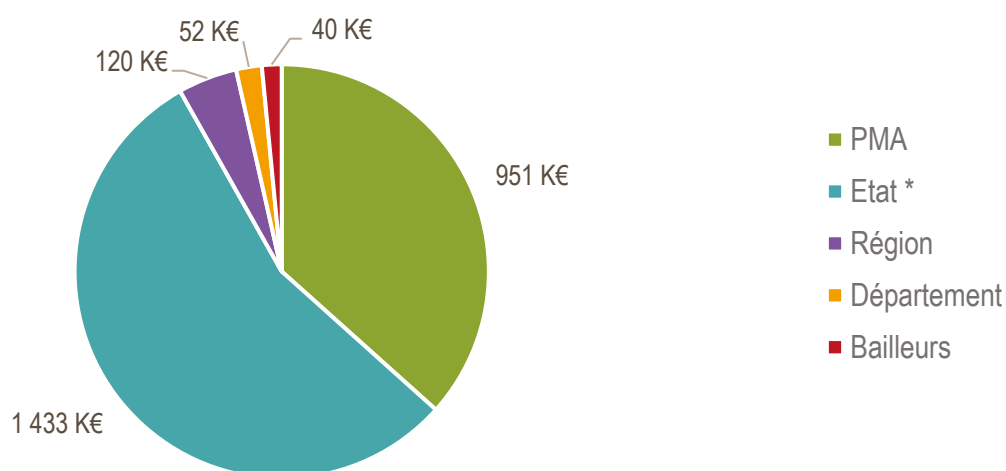
Signé le 29 mars 2024, le contrat de ville unique de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) fixe le cadre de l'action publique en faveur des quartiers prioritaires du territoire pour la période 2024-2030. Il réunit l'État, PMA, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Doubs, les communes concernées, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et acteurs locaux. Il s'appuie sur 4 grandes priorités (réussite éducative et parentalité ; tranquillité publique, médiation et prévention de la délinquance ; accès à l'emploi, insertion professionnelle et développement économique ; transitions, mobilité et santé) et 4 enjeux transversaux (égalité femmes-hommes ; lutte contre les discriminations ; valeurs de la République et laïcité ; participation citoyenne).

Le contrat de ville vise à mieux articuler les politiques de droit commun et les actions spécifiques de la politique de la ville, en adaptant les réponses aux réalités et aux besoins de chaque quartier. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur un appel à projets annuel, qui définit les modalités de soutien financier aux actions portées en faveur des quartiers prioritaires.

Répartition des financements de l'appel à projets CVU 2026 par thématique



Répartition des financements de l'appel à projets CVU 2026 par partenaire



* Dont 550 K€ en programme de Cité éducative

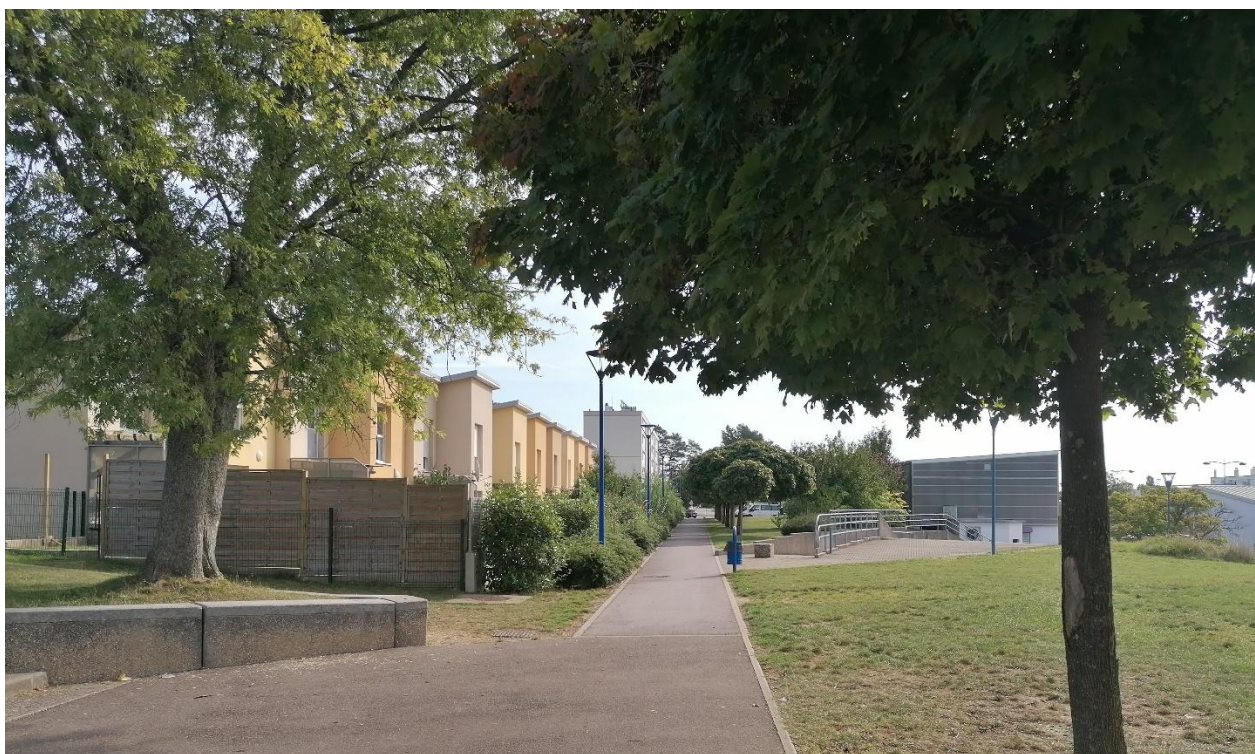
** Convention socle Trajectoire Ressources

Un peu d'histoire...

Le quartier des Fougères est créé à la fin des années 1950 et au début des années 1960 pour répondre à l'afflux de main-d'œuvre attirée par les usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard. Les premières opérations d'habitat sont réalisées entre 1958 et 1962, puis le quartier continue à se développer durant les décennies suivantes. Plus de 1 000 logements sont ainsi construits entre 1960 et 1980, dont une majorité de logements sociaux, faisant des Fougères un quartier majeur de Grand-Charmont. La croissance du quartier accompagne celle de l'industrie automobile et l'arrivée de nouvelles populations, notamment dans le cadre des regroupements familiaux liés à l'immigration ouvrière des années 1970.

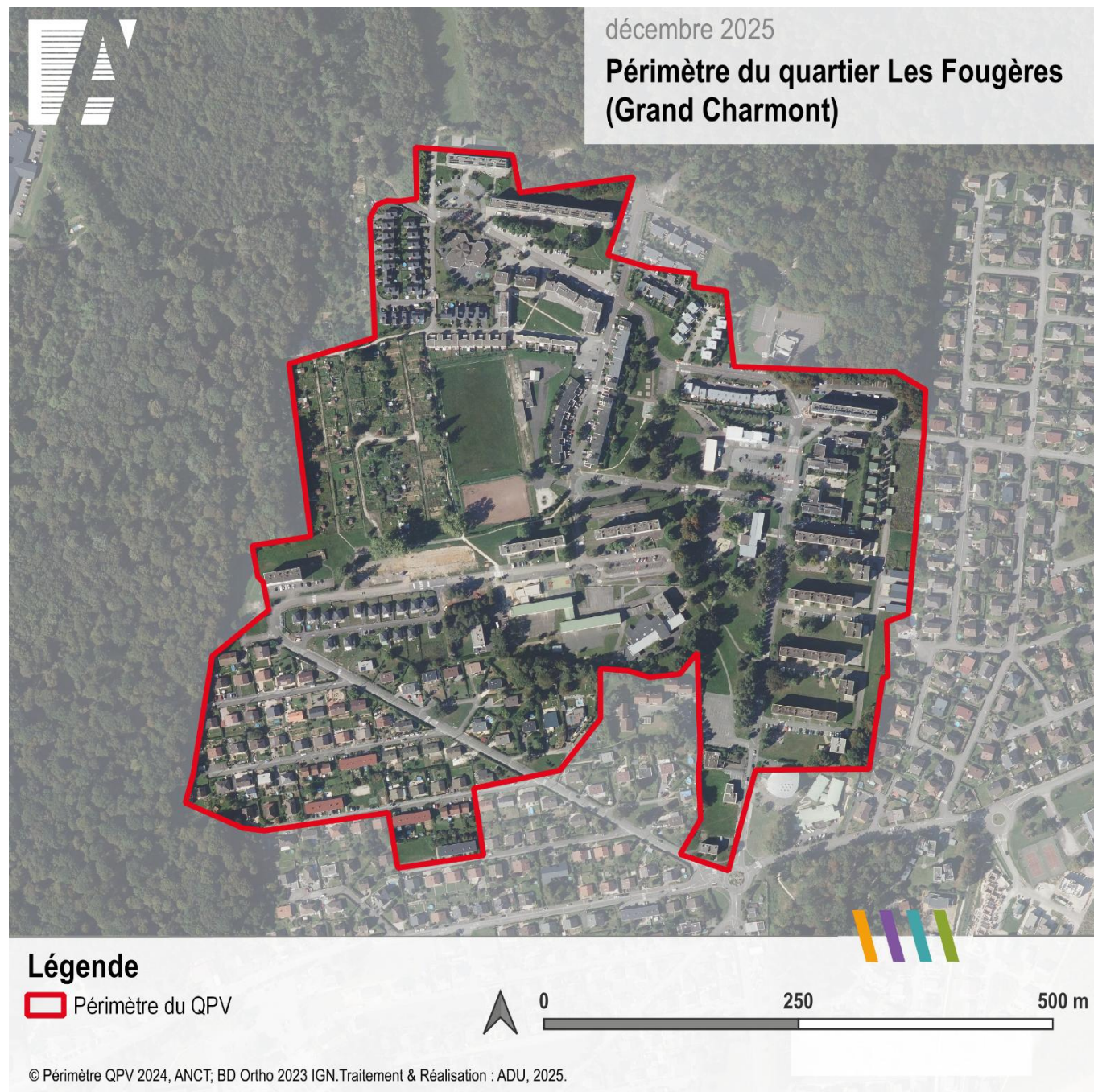
L'évolution économique du bassin industriel et les transformations démographiques conduisent ensuite à une importante restructuration du quartier. Le « Paquebot », barre emblématique de 196 logements construite au cœur du quartier, est démoli en 1987. D'autres opérations de réhabilitation, de démolition et de reconstruction se succèdent ensuite, notamment dans le cadre du programme de renouvellement urbain engagé à partir de 2005.

Celui-ci transforme profondément la morphologie du quartier, avec la disparition de plusieurs grandes barres et la construction de logements de formes plus diversifiées. Le renouvellement urbain se poursuit aujourd'hui afin d'achever cette mutation et de renforcer l'attractivité résidentielle du quartier.



Crédit photo : ADU

Périmètre du quartier suite à la refonte de la géographie prioritaire en 2024



Surface du QPV : 32 Ha

Chiffres-clés du quartier

Le quartier des Fougères s'étend aujourd'hui sur près de 32 Ha à l'extrémité nord de Grand Charmont et compte 1649 habitants. Alors qu'il constituait le plus petit QPV de l'agglomération en 2014 (15 Ha), la superficie du quartier a doublé avec la nouvelle géographie de 2024 : le périmètre, redessiné selon une logique urbaine plus cohérente, englobe davantage d'espaces publics, d'équipements et de secteurs résidentiels qui fonctionnent avec le reste du quartier.



1649 habitants

(soit 28% des habitants de la commune)



520 logements

du parc locatif social

(soit 53% des LLS de la commune)



420 allocataires CAF

(soit 33% des allocataires de la commune)

€ 51%

Taux de pauvreté
au seuil de 60%



23,2%

Taux de chômage
(au sens du recensement)



24,3%

Part des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi



41 %

Part des 0-24 ans



8,4 %

Part des +75 ans

Sources : Insee 2021 – RPLS 2023 – CAF 2023

Une population jeune, et une structure des ménages diversifiée

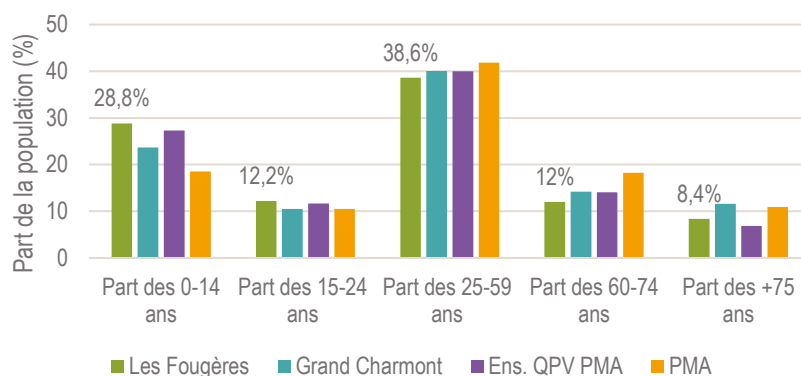
Le quartier des Fougères présente un **profil démographique particulièrement jeune, plus marqué que dans l'ensemble des QPV de PMA**, avec une part des 0-14 ans qui atteint 28,8 %. Ce profil démographique confirme la **présence durable de familles avec enfants** et souligne l'importance des politiques en faveur de la jeunesse, de la réussite éducative et de l'accompagnement des familles.

La structure des ménages reflète **cette forte présence familiale tout en révélant une diversité de situations résidentielles**. Les ménages de 4 personnes ou plus sont particulièrement nombreux, en cohérence avec la jeunesse de la population. Dans le même temps, près de **4 ménages sur 10 sont composés d'une seule personne**, une proportion légèrement supérieure à la moyenne des QPV.

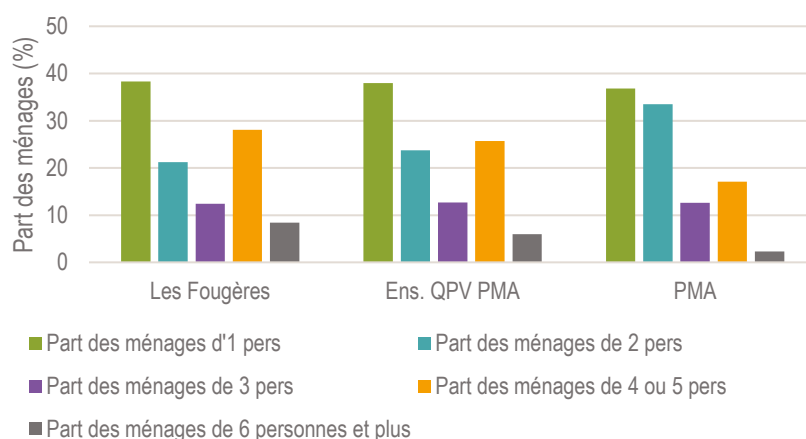
Cette coexistence traduit des **besoins résidentiels variés, qui devront être pris en compte dans les politiques d'habitat et d'accompagnement des habitants**.

Le profil des personnes vivant seules présente également une spécificité locale. Contrairement à la plupart des autres quartiers prioritaires, **les ménages d'une personne sont majoritairement composés d'hommes**. Cette caractéristique mérite d'être soulignée, même si elle ne permet pas, à elle seule, d'expliquer les situations sociales rencontrées au sein du quartier.

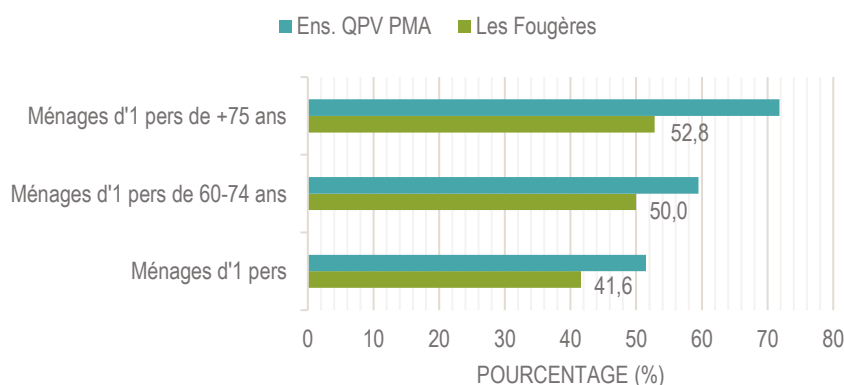
Population par tranche d'âge



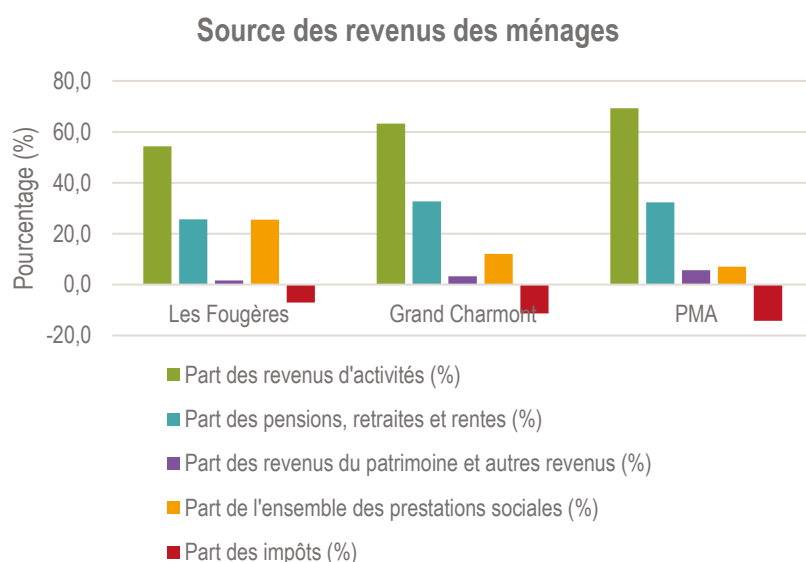
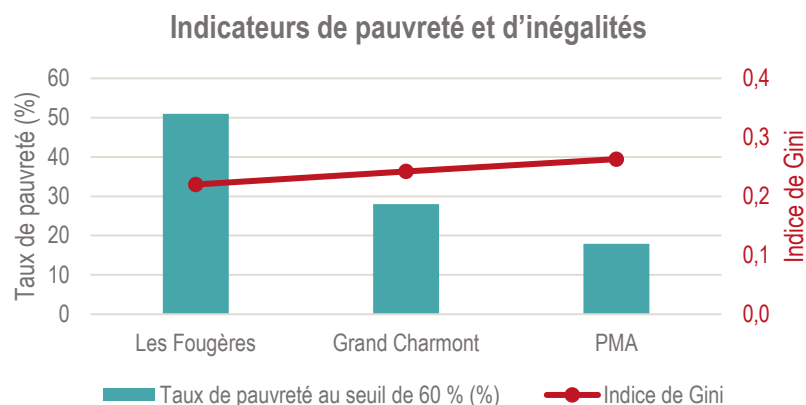
Profil des ménages



Part des femmes dans les ménages d'une personne



Une pauvreté importante, avec un poids marqué des prestations sociales



Le quartier des Fougères concentre des **fragilités économiques importantes**. Avec 51 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, il est **l'un des 2 quartiers les plus touchés par la pauvreté de PMA** : ce taux se situe nettement au-dessus de Grand-Charmont (28%) et de l'agglomération (18%). Le niveau de vie médian est le plus faible de tous les QPV : il s'élève à seulement 13 660€ par an et par unité de consommation, soit près de 4 600 € de moins qu'à l'échelle communale et près de 7 800 € de moins qu'à l'échelle de PMA.

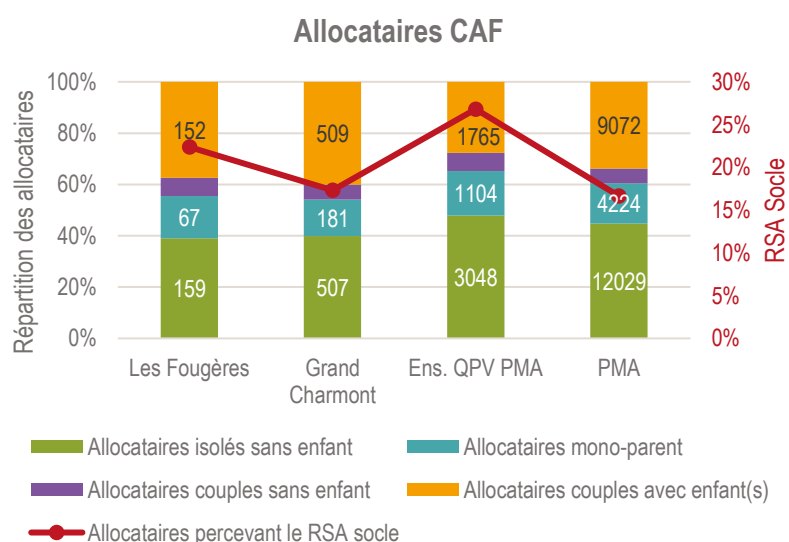
La structure des revenus repose en grande partie sur les prestations sociales (25,5 % des revenus disponibles, contre 12 % à Grand-Charmont et 7 % à l'échelle de PMA), **tandis que la part des revenus d'activité apparaît plus limitée** (54% des ressources des ménages, contre 63% à Grand-Charmont et 69% à l'échelle intercommunale). Cette dépendance accentue la vulnérabilité des ménages face aux aléas économiques et souligne l'importance des politiques d'insertion et de sécurisation des parcours professionnels

💡 *Indice de Gini = voir explication dans le glossaire.*

70% des habitants des Fougères sont couverts par une allocation CAF, soit 1158 personnes, illustrant le poids des aides sociales dans les ressources des ménages.

Parmi les allocataires (420), une majorité est composée de personnes isolées sans enfant d'une part, mais aussi de couples avec enfant(s) d'autre part. **Les données de la CAF confirment ainsi la diversité des profils de ménage observée précédemment.**

94 allocataires perçoivent le RSA socle, soit 22% des allocataires. Cette proportion est inférieure à celle observée dans plusieurs autres QPV de PMA et proche de la moyenne des quartiers prioritaires, mais confirme néanmoins l'importance des situations de fragilité économique dans le quartier.



Un parc de logements face à la diversité des ménages

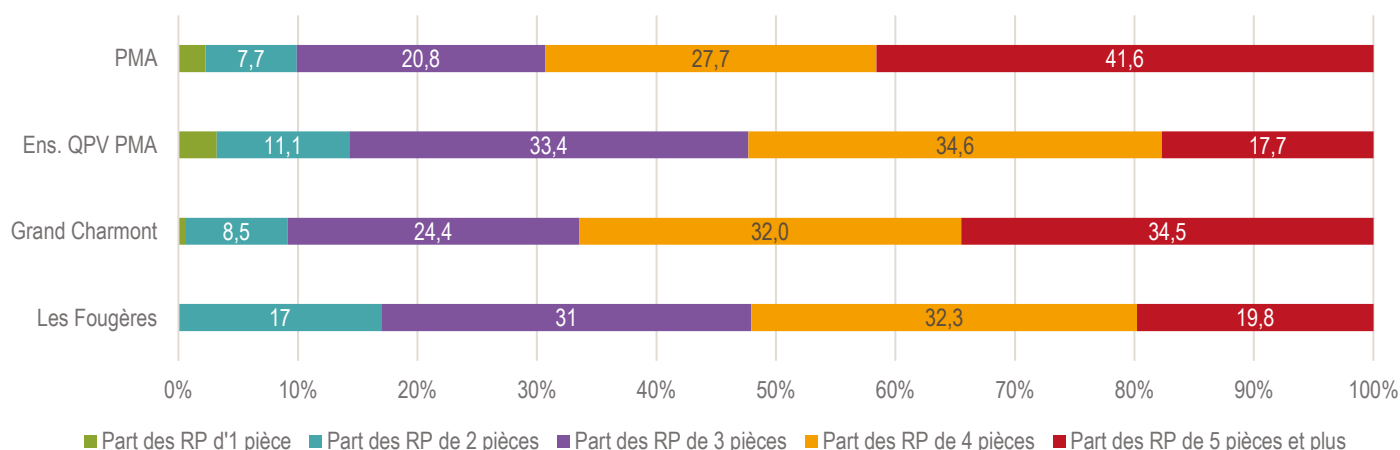
Le parc de logements des Fougères reste largement structuré autour des **logements familiaux, héritage de la vocation résidentielle du quartier lors de sa création**. Les logements de 3 et 4 pièces représentent près des 2/3 des résidences principales, comme dans la plupart des QPV de PMA.

L'évolution des profils de ménages fait émerger des besoins résidentiels plus diversifiés, auxquels le parc de logements doit désormais répondre. Si la forte présence de familles continue de justifier une majorité de logements de taille intermédiaire, la progression des petits ménages (60% de 1 à 2 personnes) renforce également les besoins en logements

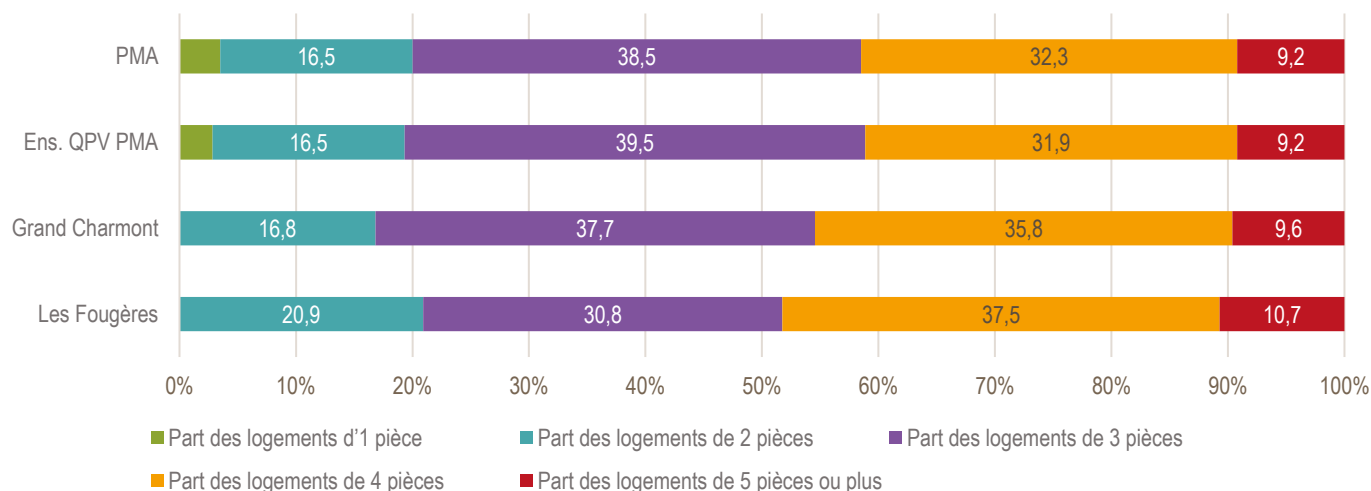
de plus petite taille. Cette **coexistence de profils très différents au sein du quartier appelle une offre résidentielle capable de répondre à des parcours de vie plus variés**.

Le parc locatif social accompagne en partie cette évolution avec une **diversification progressive de l'offre**. Cette adéquation s'illustre par le **très faible taux de vacance du parc locatif social (0,6%)**, nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble des QPV de PMA, **traduisant un parc occupé de manière quasi continue**.

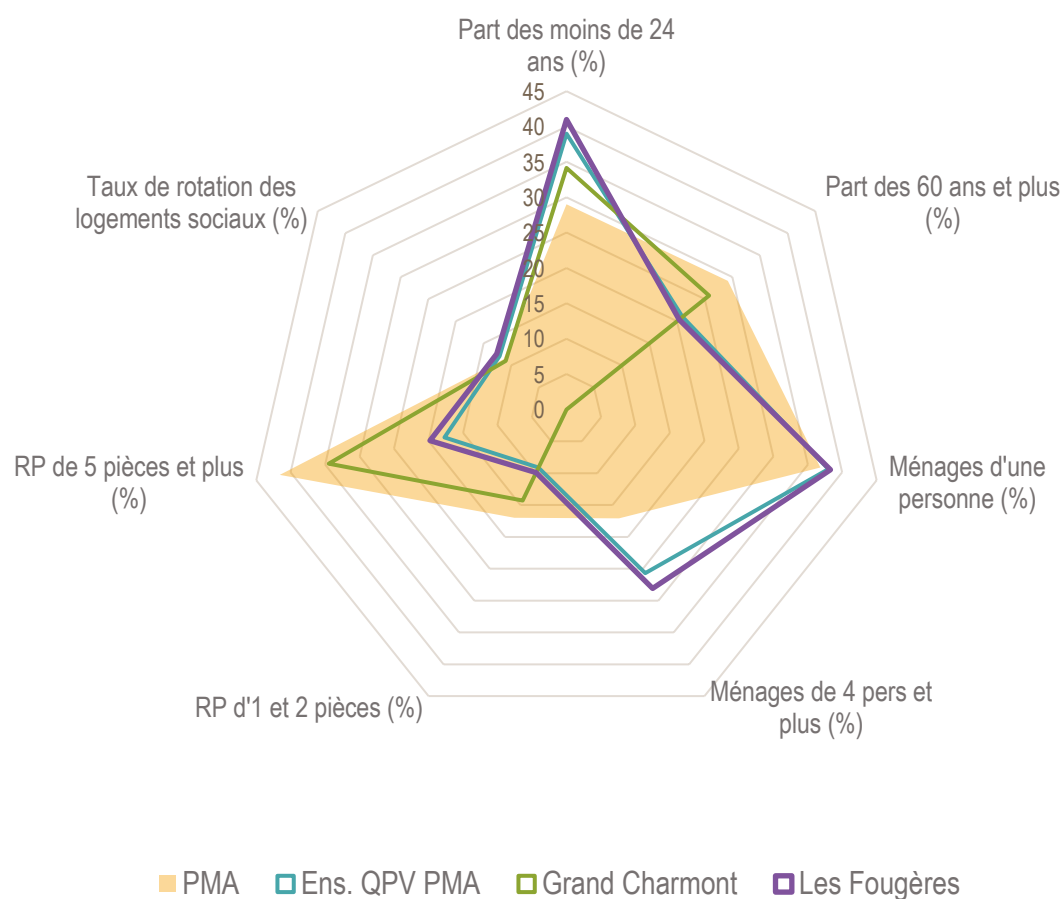
Typologie des logements - résidences principales (RP)



Typologie des logements sociaux



Regards croisés sur les profils démographiques et résidentiels

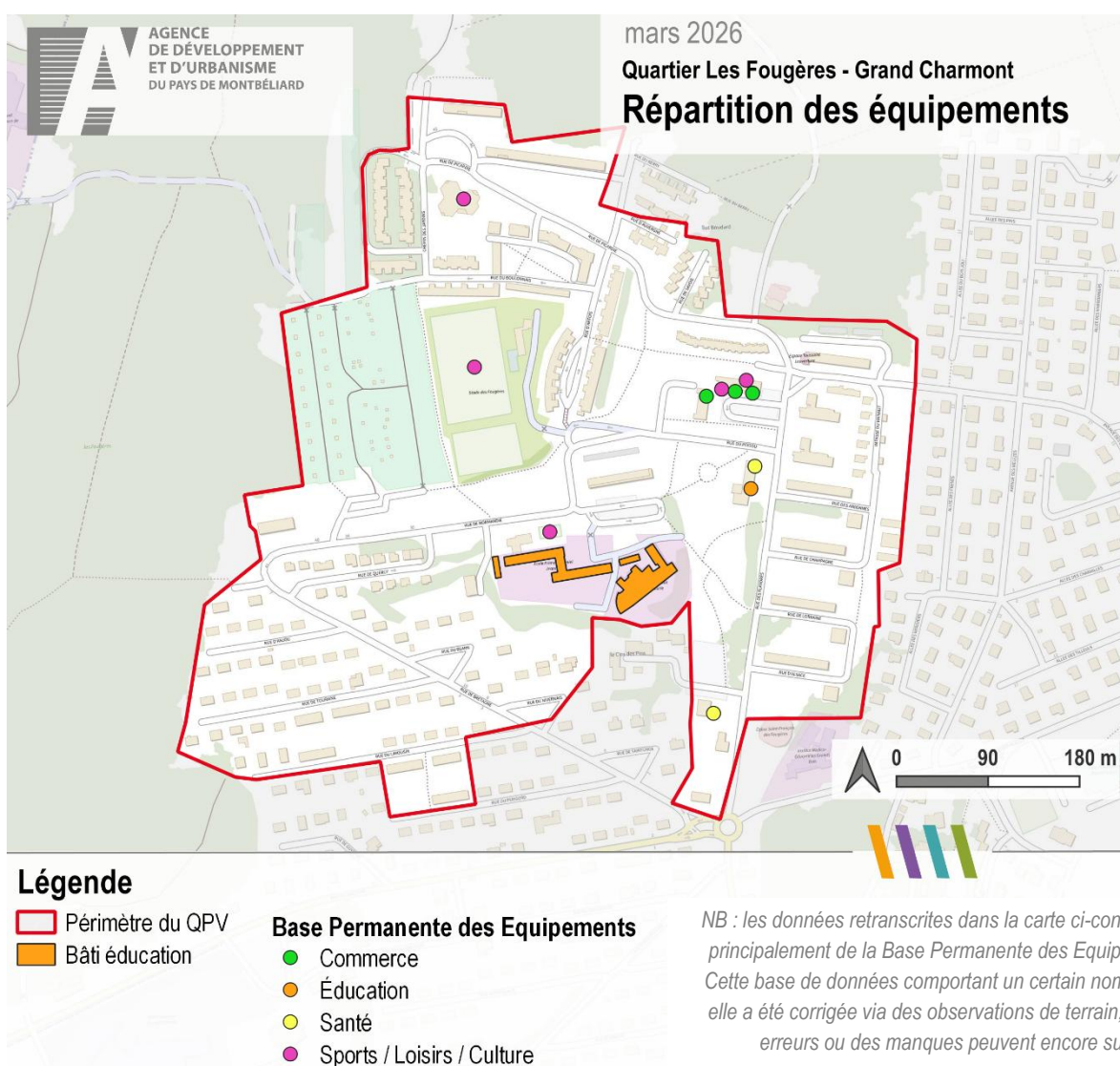


Crédits photo : ADU

Dynamique commerciale et équipements

Le quartier des Fougères bénéficie d'une offre d'équipements de proximité relativement diversifiée, principalement organisée autour des équipements éducatifs, sportifs et de loisirs. Les écoles occupent une position centrale dans le quartier et sont complétées par plusieurs équipements culturels et sportifs répartis sur différents secteurs. Cette organisation répond aux besoins d'une population jeune et familiale.

En revanche, l'offre commerciale apparaît beaucoup plus limitée et s'est progressivement réduite au fil des années. Autrefois beaucoup plus important, le centre commercial ne regroupe plus aujourd'hui que quelques activités (boucherie, épicerie, bar et radio associative), qui ne peuvent constituer à eux seuls une véritable centralité commerciale. Les habitants du quartier doivent donc davantage se tourner vers les pôles commerciaux environnants pour accéder à une offre de commerces et de services plus diversifiée.



© INSEE - BPE 2024 ; IGN 2023. Traitement & Réalisation : ADU, 2026.

Le quartier des Fougères compte une école maternelle et une école élémentaire, classées en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Les élèves du quartier dépendent ensuite du collège Jouffroy d'Abbans, situé à Sochaux.

Une mixité sociale favorisée dès le collège



Le collège Jouffroy d'Abbans accueille des élèves issus de plusieurs communes voisines (Grand Charmont, Sochaux, Nommay et Vieux-Charmont), ce qui favorise une certaine mixité sociale : les élèves résidant en quartier prioritaire représentent en effet 28% des effectifs.

Malgré un Indice de Position Sociale de 80,1 et un contexte socio-économique peu favorable, les résultats scolaires apparaissent relativement encourageants : 73% des élèves obtiennent le diplôme national du brevet et près des 2/3 poursuivent leur scolarité en seconde générale et technologique.

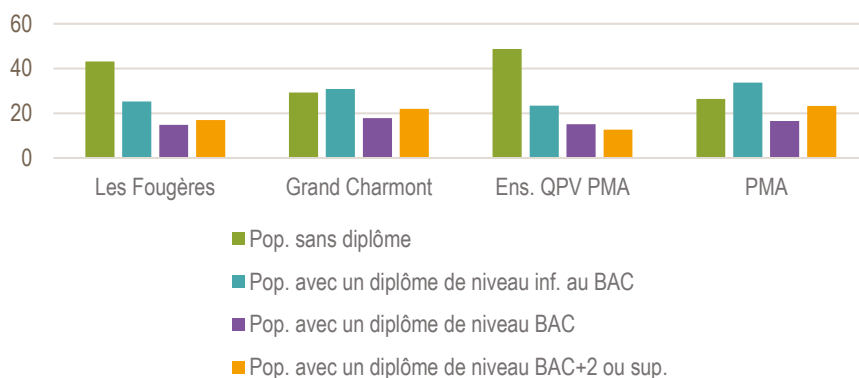
Des parcours scolaires relativement favorables malgré les fragilités sociales

Le quartier se distingue par un taux de scolarisation des 15-24 ans parmi les plus élevés des quartiers prioritaires de PMA (66%). Cette situation s'accompagne d'une proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi inférieure à la moyenne des QPV (24,3% contre 28,6%), traduisant des parcours de formation qui se prolongent davantage que dans les autres quartiers prioritaires.

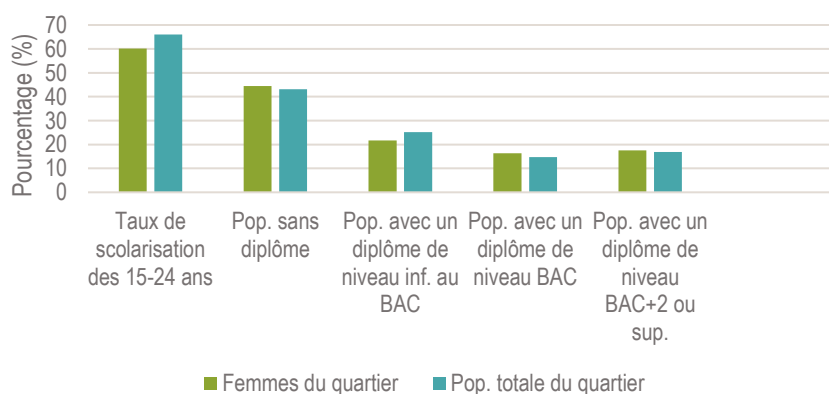
Ces résultats apparaissent cohérents avec les orientations observées à l'issue du collège et témoignent d'une dynamique éducative relativement favorable malgré le contexte social du quartier.

Cette dynamique demeure toutefois contrastée selon le genre. Les jeunes femmes présentent un taux de scolarisation inférieur à celui des jeunes hommes (60,1% contre 72,4%) et sont plus fréquemment non scolarisées et sans emploi (27,3% contre 21,4%). Ces écarts suggèrent des difficultés plus marquées dans la poursuite des études ou dans l'entrée dans la vie active.

Structure des niveaux de diplôme (%)



Scolarisation et niveaux de diplômes des femmes



Un niveau de qualification légèrement supérieur aux autres QPV

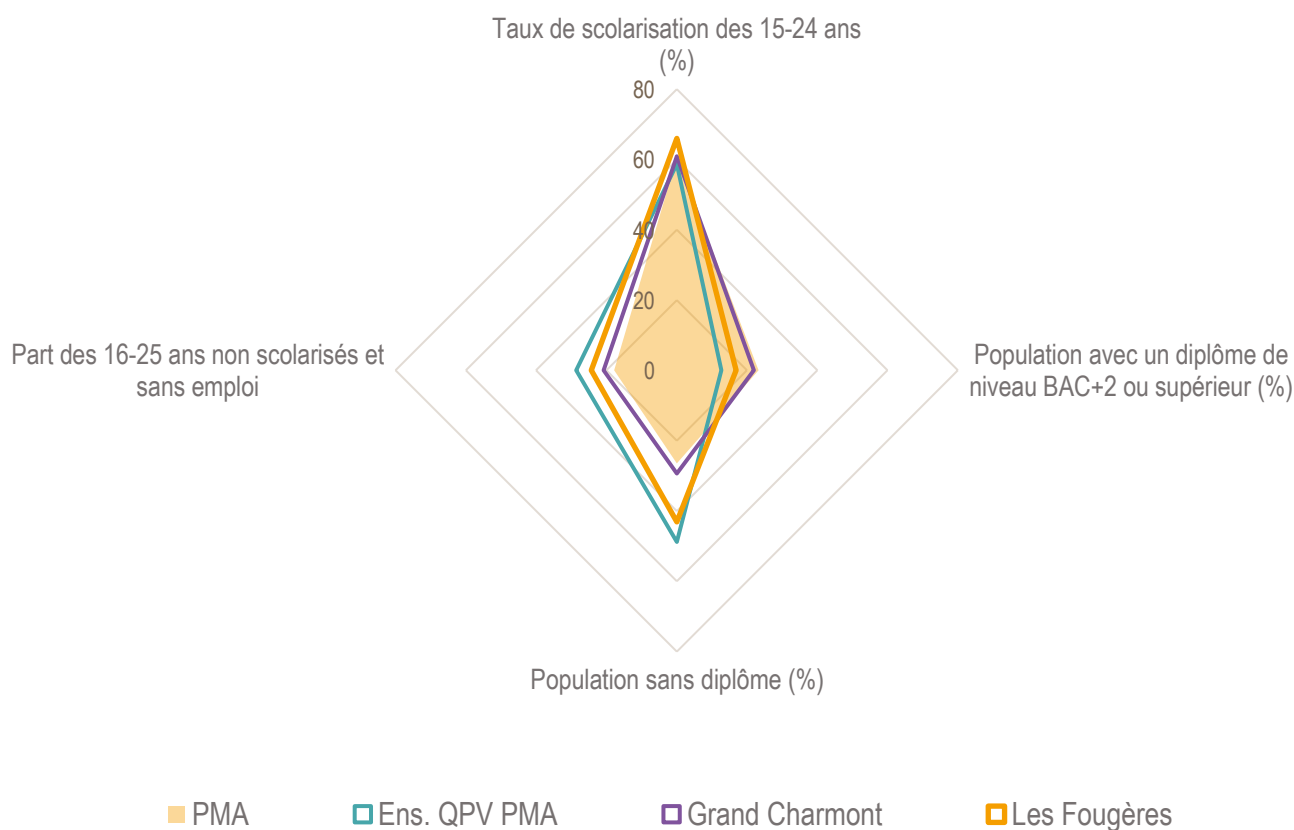
Si la population adulte demeure moins diplômée que celle de l'ensemble de l'agglomération, elle se distingue néanmoins favorablement des autres quartiers prioritaires. Les Fougères comptent une proportion de personnes sans diplôme plus faible que la moyenne des QPV (43,1% contre 48,8%) et **une part plus importante de diplômés de niveau Bac+2 ou supérieur** (16,9% contre 12,7%)

Ce niveau de qualification légèrement plus élevé constitue un atout pour le quartier. Sans préjuger des parcours individuels, il peut contribuer à créer un environnement plus favorable à la réussite éducative des jeunes, en complément des dispositifs d'accompagnement existants, comme le Programme de Réussite Éducative déployé sur la commune. Cette situation masque toutefois des disparités persistantes entre les femmes et les hommes : **les femmes sont plus**

souvent sans diplôme que les hommes, ce qui rappelle que les inégalités de parcours éducatifs demeurent présentes au sein du quartier et constituent un enjeu de vigilance pour l'accompagnement des familles et des jeunes du quartier.

“ Sur grand Charmont **119 enfants** ont été suivis individuellement en 2024 par le **Programme de Réussite Éducative (PRE)**, un dispositif majeur de la politique de la ville (Source : sous-préfecture de Montbéliard) ”

Regard croisé sur le rapport à l'instruction



Préambule

Les données chiffrées relatives aux faits de violence et de délinquance sont peu disponibles à l'échelle infra-communale : les statistiques publiques sont produites principalement à l'échelle nationale, départementale ou communale. À l'échelle locale, les données disponibles ne permettent pas d'isoler la situation spécifique des Fougères, mais offrent des éléments de contexte utiles pour appréhender les enjeux de tranquillité publique. Dans ce cadre, l'analyse croisée avec les profils démographiques, sociaux et résidentiels du quartier met en évidence une forte

présence de jeunes, de ménages modestes et de familles monoparentales, facteurs reconnus comme influençant les besoins en matière de prévention, de médiation et de sécurité du quotidien.

L'absence de données chiffrées fines à l'échelle du quartier invite ainsi à **privilégier une lecture qualitative et partenariale de ces enjeux, fondée sur les retours des acteurs locaux, des institutions et des habitants, ainsi que sur les actions engagées dans le cadre des dispositifs de politique de la ville.**

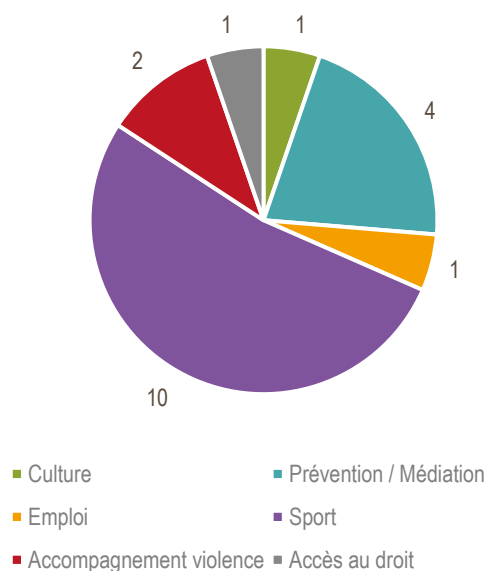
Une des thématiques majeures du contrat de ville 2024-2030

La population des QPV manifeste une attente particulière dans le renforcement de la tranquillité publique, que ce soit dans les espaces publics, les réseaux de transport, aux environs des établissements scolaires et sportifs, ainsi qu'aux abords des zones commerciales et des activités économiques.

A travers le contrat de ville, PMA finance de nombreuses actions de médiation et de prévention sur les quartiers : la moitié des associations utilisent le sport comme média pour mettre en place leurs actions de prévention.

L'ensemble des actions financées par le contrat de ville bénéficient à plus de 3000 personnes sur l'agglomération.

Typologie des actions soutenues par l'appel à projets 2026 du CVU de PMA



“ FOCUS SUR... ”

Les Mères'Veilleuses : des habitante engagées au service du vivre-ensemble

Créée par des habitantes du quartier, l'association Les Mères'Veilleuses œuvre en faveur du lien social et de l'accompagnement des habitants. Elle mène des actions visant à lutter contre l'isolement et la précarité, à favoriser la réussite éducative, professionnelle et sociale, à sensibiliser aux enjeux environnementaux et à organiser des animations contribuant au vivre-ensemble et à la lutte contre les discriminations.

Les habitantes expriment un fort attachement au quartier des Fougères. Elles apprécient avant tout son cadre de vie, qu'elles décrivent comme agréable, verdoyant et propice à la vie de famille. Elles soulignent également **le dynamisme associatif local, considéré comme un véritable atout pour créer du lien entre les habitants et accompagner les familles au quotidien. Pour beaucoup, cette solidarité de proximité constitue l'une des principales richesses du quartier.**

Les transformations engagées dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) sont globalement perçues comme positives. Les nouvelles aires de jeux et le city stade sont particulièrement appréciés, même si plusieurs habitantes estiment que ces équipements restent insuffisants au regard du nombre d'enfants présents dans le quartier. Les participantes regrettent toutefois la disparition progressive de nombreux commerces de proximité, qui oblige désormais les habitants à se déplacer davantage pour leurs achats du quotidien.

Elles soulignent également plusieurs préoccupations récurrentes comme les incivilités et dégradations de certains jeunes, ainsi que des problèmes de sécurité routière aux abords des écoles. Elles insistent néanmoins sur le fait que **ces comportements restent le fait d'une minorité et ne doivent pas occulter l'investissement de nombreux habitants dans la vie du quartier.**

Les habitantes regrettent que le quartier souffre encore d'une image parfois négative à l'extérieur. Selon elles, **les difficultés rencontrées sont souvent davantage médiatisées que les nombreuses initiatives associatives ou citoyennes qui contribuent pourtant à faire vivre le quartier au quotidien.** Elles plaident ainsi pour une meilleure reconnaissance des dynamiques locales et des actions portées quotidiennement par les habitants eux-mêmes.



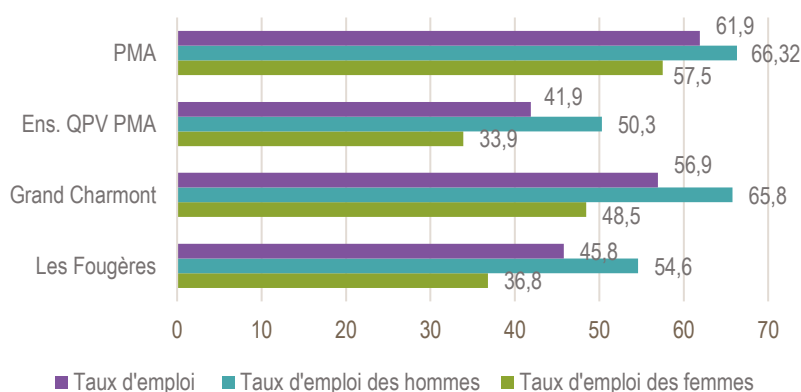
Des difficultés d'insertion persistantes mais moins marquées

Les indicateurs d'emploi apparaissent globalement plus favorables que dans les autres quartiers prioritaires de l'agglomération. Le quartier affiche un taux d'emploi de 45,8%, supérieur à la moyenne des QPV (41,9%), tandis que le taux de chômage (23,2%) demeure nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble des quartiers prioritaires (31,9%).

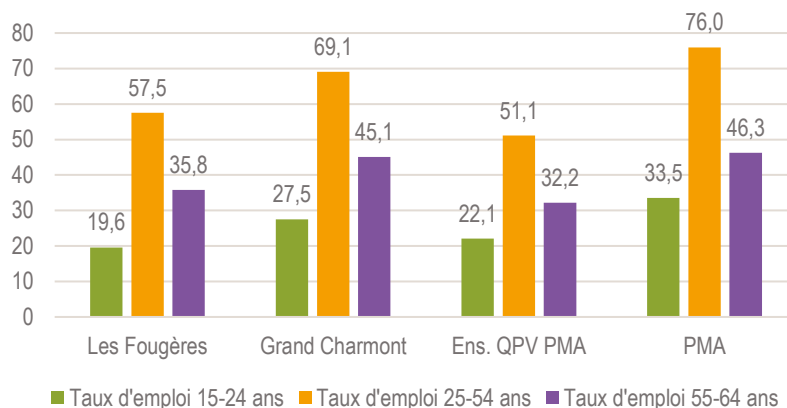
Ces résultats masquent toutefois **des difficultés persistantes, notamment pour les femmes**. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes atteint 17,8 points, soit un niveau supérieur à celui observé dans l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération.

Les jeunes demeurent également confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi, avec un taux d'emploi des 15-24 ans inférieur à celui de la commune. Cette situation est toutefois à nuancer, la part des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi restant inférieure à la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Situation de l'emploi selon le genre (%)

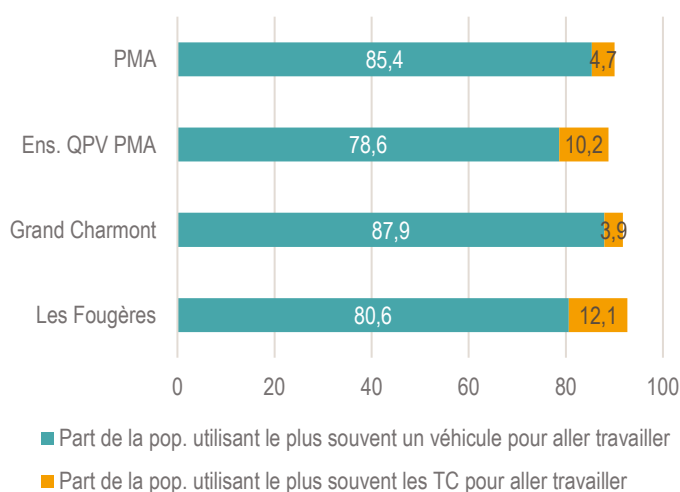


Taux d'emploi par tranche d'âge (%)



Une insertion professionnelle contrainte par la mobilité

Modes de déplacement domicile-travail (%)



Au sein des Fougères, **80,6% des actifs occupés utilisent le plus souvent la voiture pour se rendre au travail**, confirmant la place centrale de l'automobile dans les mobilités domicile-travail. Dans ce contexte, le fait que **25,4% des ménages ne disposent pas de voiture** - soit une proportion supérieure à celle observée dans la commune (14%) - est susceptible de **constituer un frein à la mobilité et limiter l'accès à certains emplois**, notamment ceux situés en périphérie de l'agglomération. Cette situation s'inscrit dans un contexte de desserte plus limitée, avec une seule ligne desservant les Fougères et Grand Charmont et seulement deux arrêts de bus dans le QPV renforçant les contraintes de déplacement pour les ménages non motorisés.

Un quartier en retrait socio-économique

Si les indicateurs d'emploi apparaissent plus favorables que dans d'autres quartiers prioritaires, les Fougères demeurent en retrait par rapport au reste de la commune. Cette situation se traduit notamment par un taux de pauvreté particulièrement élevé (51% contre 28% à Grand-Charmont), une plus forte proportion d'emplois à durée limitée et une part plus importante de personnes percevant le RSA.

Les données de France Travail mettent également en évidence **des difficultés d'insertion durables**. Les demandeurs d'emploi sont majoritairement âgés de 26 à 49 ans et présentent le plus souvent un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP-BEP. Près de 3 demandeurs d'emploi sur 10 sont inscrits depuis au moins deux ans, traduisant un risque d'installation dans le chômage de longue durée.

Regard croisé sur la situation d'emploi

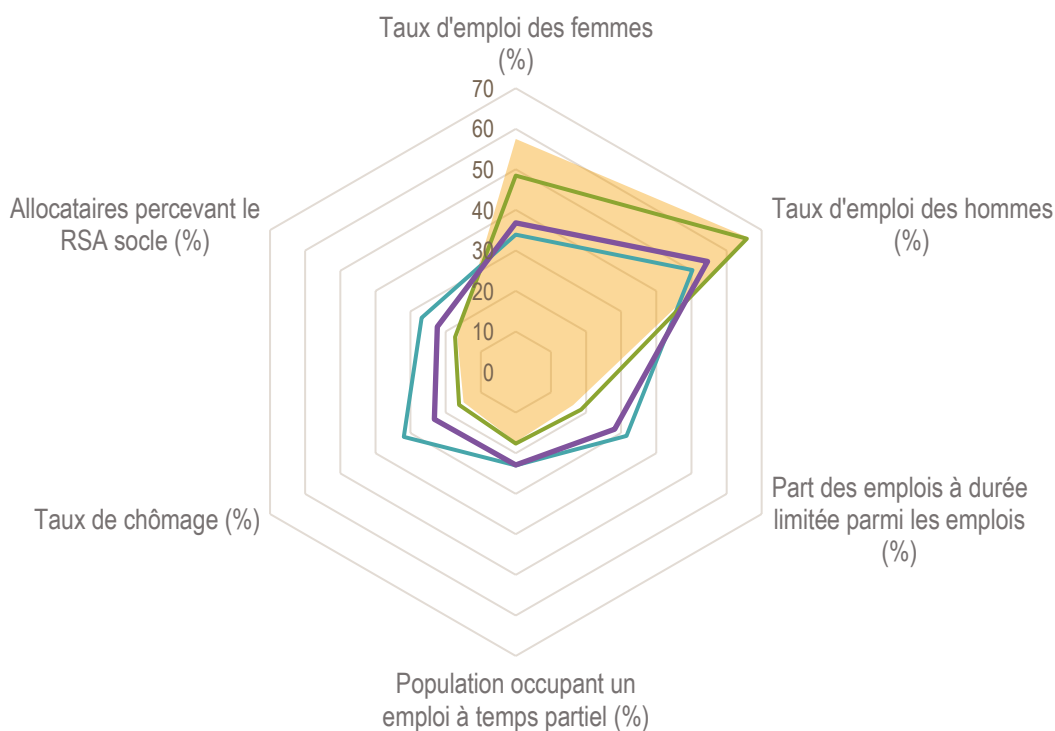


Eclairage :

Le taux d'emploi mesure la part des personnes en âge de travailler occupant un emploi (nombre de personnes ayant un emploi / population des 15-64 ans).

Le taux de chômage correspond à la part des actifs recherchant un emploi sans en trouver (nombre de personnes au chômage / population active en emploi ou en recherche active d'emploi).

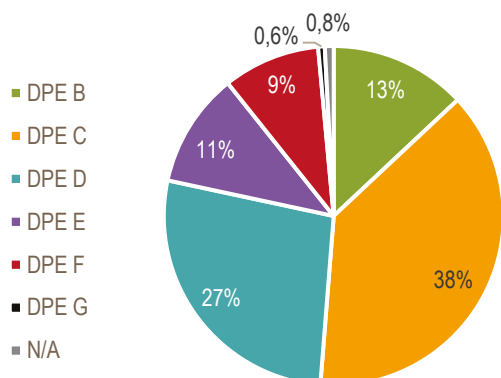
Ces deux indicateurs sont complémentaires et permettent d'appréhender différentes dimensions de l'insertion professionnelle.



■ PMA ■ Ens. QPV PMA ■ Grand Charmont ■ Les Fougères

Un parc de logements sociaux plus vétuste que dans d'autres QPV

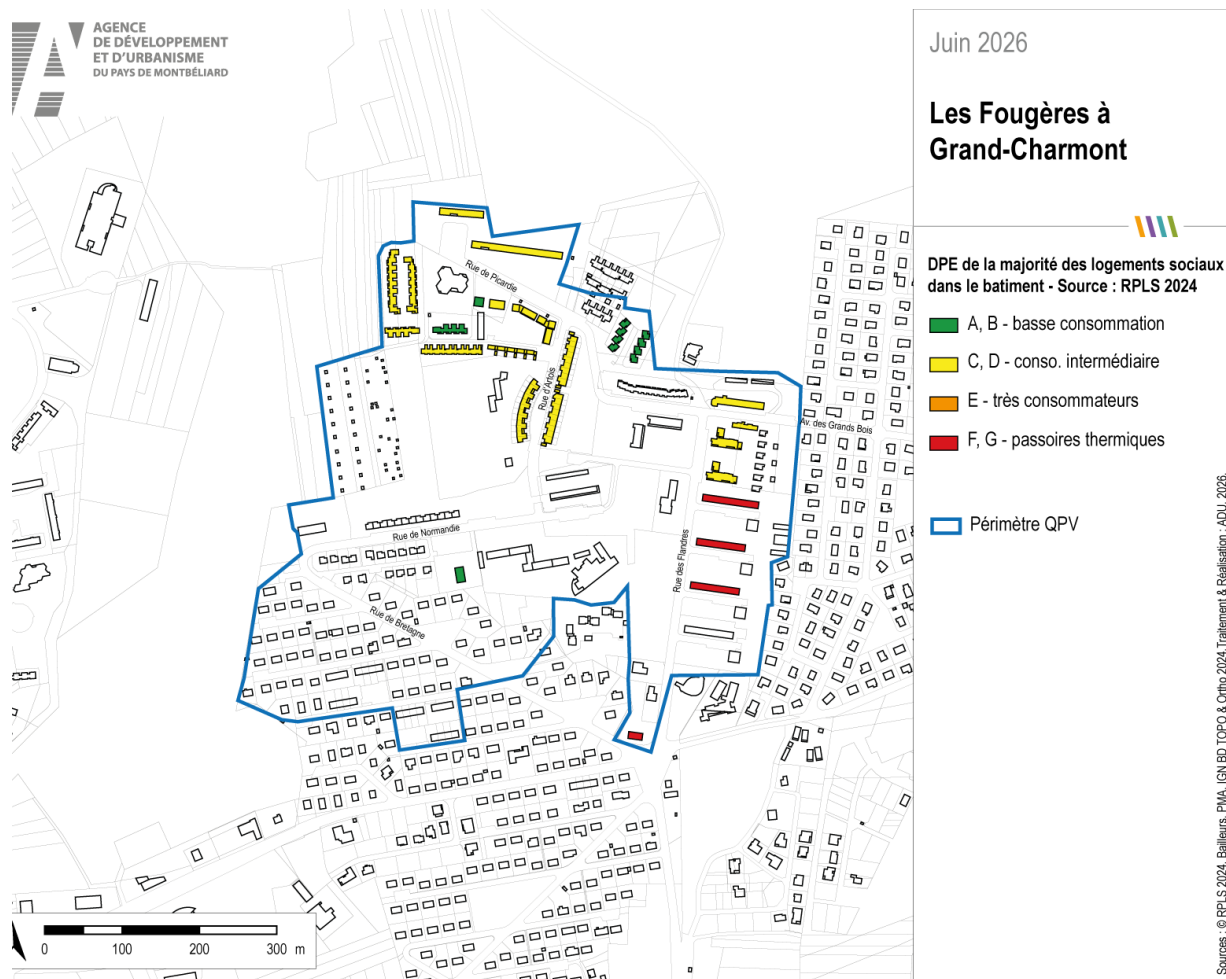
DPE logements sociaux Les Fougères
1er janvier 2024



Le parc de logements sociaux est composé pour les deux tiers de logements dont le diagnostic de performance énergétique est situé entre C et D. Ce taux est aligné à celui de l'ensemble des QPV de l'agglomération (65%). Cela indique une performance énergétique intermédiaire des logements, assurant une bonne qualité de vie aux habitants. Néanmoins, le quartier enregistre également l'un des taux les plus faibles de logements A et B (13%) et les plus élevés de passoires énergétiques (21%) parmi les QPV de l'agglomération. Cela constitue un indicateur de précarité pour certains habitants du quartier, notamment sur les barres d'immeubles situées le long de la rue des Flandres. Toutefois, des réhabilitations sont prévues prochainement par le bailleur Habitat 25.

La carte ci-dessous spatialise la répartition des classes DPE des logements sociaux par bâtiment sur le quartier : pour chaque bâtiment, la classe DPE affichée correspond à la classe la plus fréquente parmi les logements sociaux qui le composent.

Ex : un bâtiment affiché en vert sur la carte ne signifie pas que tout le bâtiment est classé en A ou B, mais que la majorité des logements qui le composent sont classés en A ou B.



Une végétalisation plus importante du quartier

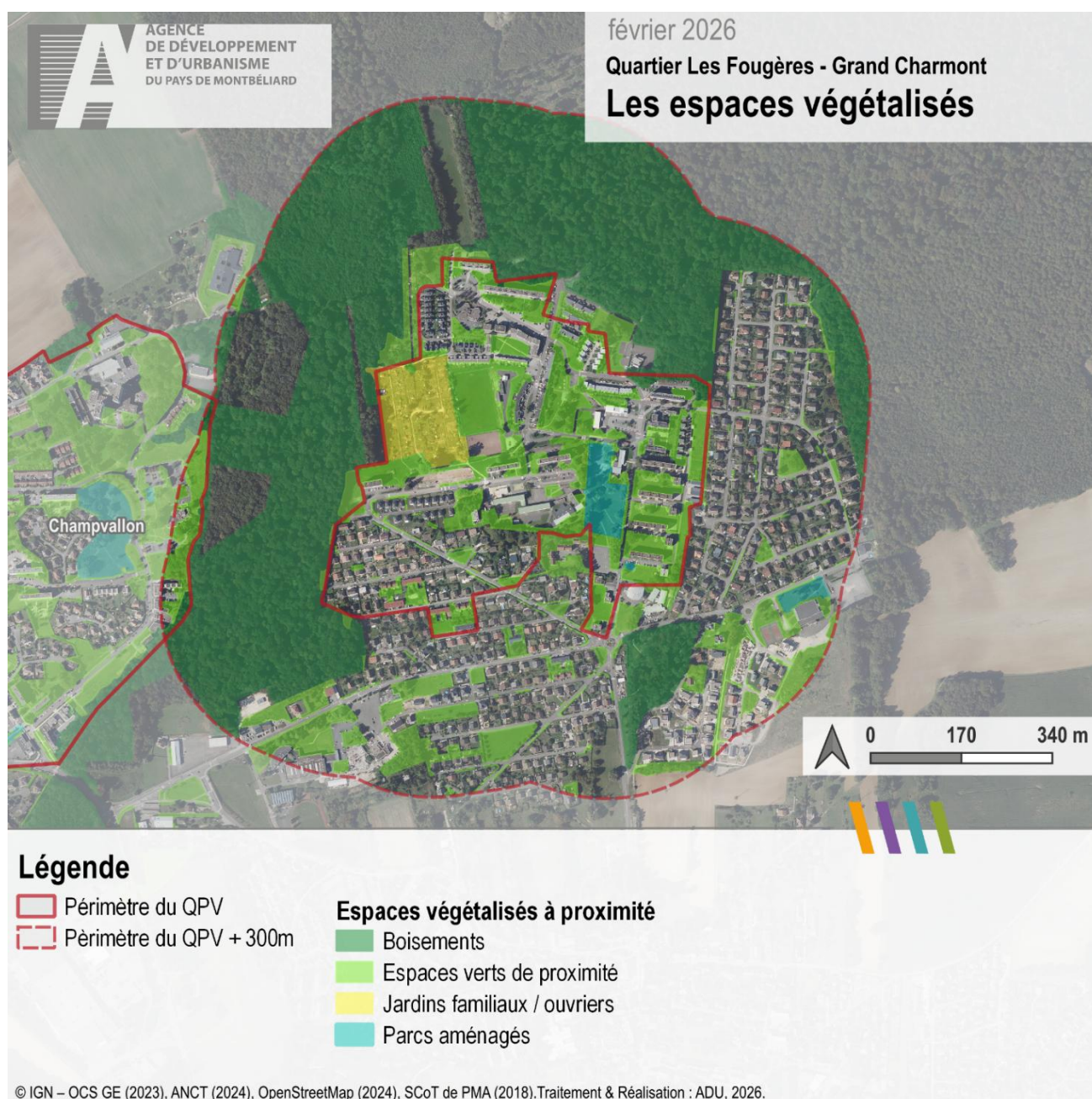
En 2021, le Dr Cecil Konijnendijk, chercheur-enseignant néerlandais et co-directeur du NBSI (Nature Based Solutions Institute : institut pour les solutions basées sur la nature), a introduit le principe 3-30-300. Selon lui, chacun devrait :

- Voir au moins 3 arbres autour de lui ;
- Se déplacer dans des quartiers où 30% de l'espace est couvert d'arbres ;
- Vivre à moins de 300m d'un espace vert.



Bien que le quartier soit en majorité minéralisé, il compte aussi de grands espaces végétalisés et arborés en cœur de quartier (43% de son périmètre), ce qui est un atout pour la qualité de vie des habitants.

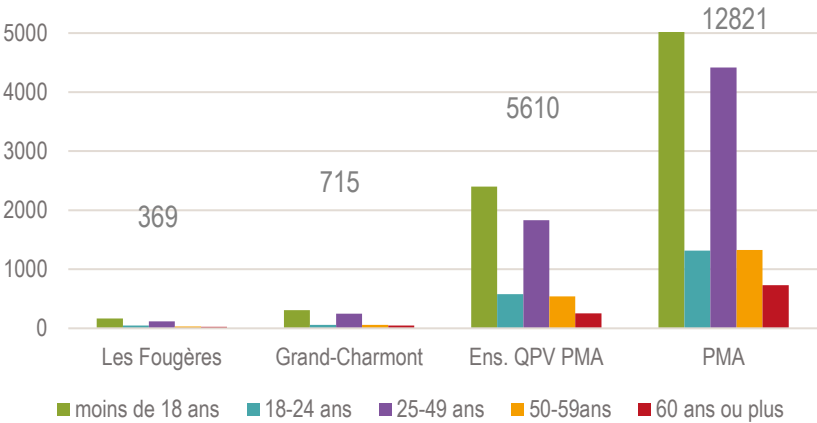
La carte ci-dessous répertorie les différents espaces naturels accessibles à 300m, ce qui correspond à 5 minutes à pied pour une personne marchant à 3,6 km/h (vitesse normale de marche) :



Une offre médicale de base faible à l'échelle du quartier et de la commune

24,5 % des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie sont couverts par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) non participative. Cette proportion reste inférieure à celle observée dans l'ensemble des quartiers prioritaires de PMA (27,1%), mais demeure près de deux fois supérieure à celle de Grand-Charmont (12,7%). Ces écarts traduisent une fragilité socio-économique plus marquée que dans le reste de la commune, susceptible d'avoir des répercussions sur l'accès aux soins. Les moins de 18 ans représentent à eux seuls 45,5 % des bénéficiaires de la C2S du quartier.

Bénéficiaires de la C2S non participative



¹ C2S non participative : couverture complémentaire financée par l'Etat, destinée aux personnes modestes, afin de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

A l'instar de Grand Charmont, l'offre médicale de base (médecins généralistes, dentistes et pharmacies) dans le quartier est peu présente, ce qui peut compliquer l'accès aux soins de proximité. En effet, pour 5 médecins généralistes installés dans la commune dans un rayon de 300m, 1 seul l'est dans le quartier.

De plus, pour 2 dentistes et 2 pharmacies au sein dans la commune, aucun n'est présent dans le quartier. Les habitants doivent donc se déplacer hors du quartier pour accéder à certains professionnels de santé et, pour certaines spécialités, parfois au-delà de la commune.

L'offre médicale rapportée pour 1000 habitants

	Les Fougères	Grand Charmont	Ensemble QPV	PMA
Médecins généralistes pour 1000 habitants dans un rayon de 300m	0,6	0,9	1,2	0,7
Dentistes pour 1000 habitants dans un rayon de 300 m	0	0,3	0,6	0,5
Pharmacies pour 1000 habitants dans un rayon de 300 m	0	0,3	0,5	0,4

Une desserte en transports en commun plus faible que pour d'autres QPV

Implanté sur un plateau dominant le reste de la commune, **le quartier présente des dénivelés qui peuvent rendre les déplacements à pied ou à vélo plus contraignants**, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les ménages non motorisés. Cette contrainte est renforcée par le fait que **25,4% des ménages ne disposent pas de voiture, une proportion supérieure à celle observée à Grand-Charmont (14%)**. Dans un territoire où l'automobile demeure le principal mode de déplacement, cette situation peut limiter l'accès à certains services ou équipements. Les habitants apparaissent ainsi

davantage dépendants des transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail (12,1% contre 3,9% dans la commune). **Pourtant, le quartier figure parmi les moins bien desservis des quartiers prioritaires de PMA, avec une seule ligne de THNS et 2 arrêts de bus pour 1 649 habitants**. Cette ligne, qui constitue également l'unique desserte de Grand-Charmont, relie le quartier à Montbéliard et Audincourt avec une fréquence d'un passage toutes les 20 minutes en semaine (une heure le dimanche).



Pour aller plus loin

Retrouvez l'ensemble des données chiffrées de l'atlas du quartier en scannant ce QR Code



GLOSSAIRE

La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) : couverture complémentaire financée par l'Etat, destinée aux personnes disposant de ressources modestes, afin de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Similaire à une mutuelle, la C2S est attribuée soit gratuitement, soit en contrepartie d'une cotisation minimale (1€ par jour et par personne maximum), en fonction des revenus.

Diplôme inférieur au BAC : Les diplômes inférieurs au baccalauréat (ou niveau infra-bac) correspondent au niveau 3 de la nomenclature officielle française. Les principaux diplômes de cette catégorie sont le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), le BEP (Brevet d'Études Professionnelles) et le BP (Brevet Professionnel).

Famille monoparentale : Une famille monoparentale est constituée par une personne qui réside avec un ou plusieurs de ses enfants et qui ne vit pas en couple avec une autre personne du ménage.

Indice de Gini : L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc. Ainsi, pauvreté et inégalités ne se superposent pas mécaniquement

Indice de jeunesse : L'indice de jeunesse est calculé en divisant le nombre d'individus de 0 à 19 ans par le nombre d'individus de 60 ans ou plus.

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de chômage : Au sens du recensement de la population, le taux de chômage est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). La population active comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Taux d'emploi : Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale en âge de travailler (15-64 ans). Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Taux de vacance de l'INSEE : Le taux de vacance calculé par l'INSEE à partir du recensement de la population correspond à la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Un logement est considéré comme vacant s'il est inoccupé alors qu'il est :

- proposé à la vente ou à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire mais pas encore occupé ;
- en attente de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- sans affectation précise par le propriétaire (ex : logement vétuste, etc).

Il s'agit donc d'une situation constatée à un moment donné, sur l'ensemble des logements, et non d'un suivi du logement dans le temps.

Taux de vacance du RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) : Le taux de vacance est calculé sur les logements sociaux loués ou proposés à la location (en excluant les logements vides pour raisons techniques). Le RPLS distingue la vacance totale (de quelques jours à plusieurs années) et la vacance structurelle (de plus de 3 mois) susceptible de traduire des difficultés durable de location du logement. En-dessous du seuil de 3 mois, on parle de vacance frictionnelle pour désigner la vacance temporaire inhérente au fonctionnement normal du marché (changement de locataire, remise en état, travaux légers, commercialisation, etc.).

Unité de consommation : Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

SYNTHESE

Les Fougères demeurent avant tout **un quartier jeune et familial**. Cette jeunesse constitue une richesse, mais implique également des besoins importants en matière d'accompagnement des familles, de réussite éducative, d'accès à l'emploi et de prévention. **Malgré un contexte socio-économique difficile, les parcours scolaires apparaissent relativement favorables au regard des autres quartiers prioritaires de l'agglomération**. Cette dynamique éducative représente un véritable point d'appui pour le territoire.

Pour autant, **les fragilités socio-économiques restent fortement présentes**. Le quartier concentre **une population plus précaire que le reste de la commune, avec un niveau de pauvreté élevé, des situations d'isolement de certains ménages**, une forte dépendance aux prestations sociales et des difficultés persistantes d'accès à l'emploi, en particulier pour les femmes et une partie des jeunes. **L'offre commerciale de proximité s'est progressivement réduite, tandis que l'accès aux soins et à certains emplois demeure en partie conditionné par les possibilités de mobilité**, dans un quartier situé en hauteur et dont la desserte en transports collectifs apparaît relativement limitée au regard de sa population.

Le quartier bénéficie toutefois d'un cadre de vie apprécié de ses habitants, marqué par une forte présence d'espaces verts, d'équipements éducatifs, sportifs et de loisirs, ainsi qu'une vie associative dynamique. Les témoignages recueillis soulignent **un fort attachement au quartier et la mobilisation d'habitants engagés en faveur du vivre-ensemble**.

Les principaux enjeux des Fougères ne résident donc plus uniquement dans la transformation de son cadre urbain, mais dans la consolidation des parcours de vie des habitants. **L'amélioration de l'accès à l'emploi, le soutien à la réussite éducative, le renforcement de l'accès aux soins, le maintien d'une offre de services de proximité ainsi que l'appui aux initiatives citoyennes constituent autant de leviers pour conforter les dynamiques positives du quartier et réduire durablement les inégalités avec le reste du territoire**.



Président de l'ADU : **Patrick FROEHL**
Directeur de publication : **Philippe BOZON**

Réalisation : Eglantine HUE, Mélany LIBANINI,
Anaïs VINCENT, Sandrine WATEL
Mise en forme : Sandrine WATEL

Programme de travail 2025-2026
ISSN : 1766-6058

Coordonnées
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de
Montbéliard
8 avenue des Alliés – BP 98407
25208 MONTBELIARD Cedex
03 81 31 86 00

contact@adu-montbeliard.fr
www.adu-montbeliard.fr